



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA  
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 20 AVRIL 2022 À  
19:00**

---

**Personne(s) présente(s) :**

M. Dominic Fortin, conseiller  
Mme Marie-Claude Barbe  
M. Denis Leclerc  
M. Vincent Perron  
Mme Mélanie Pettigrew

M. François Bienvenu, conseiller technique

**Personne(s) absente(s) :**

Mme Marie Ignaczak, présidente  
Mme Danielle Pelletier, secrétaire

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie-Claude Barbe, vice-présidente temporaire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Nomination d'un(e) vice-président(e) temporaire et d'un(e) secrétaire temporaire**
- 1.1 Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
  - 4.1 Point de discussion – Suivi du conseil
  - 4.2 Proposition de noms pour les chemins du projet Exalt Phase 2
  - 4.3 PIIA – Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus, 345 chemin des Lacs
  - 4.4 PIIA – Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus – 32 montée du Saint-Castin
  - 4.5 PIIA – Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus – 115 chemin des Lacs
  - 4.6 PIIA – Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus – 211 chemin de l'Éperon
  - 4.7 PIIA – Aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée – 85 chemin des Mélèzes
  - 4.8 PIIA – Aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée – 2 chemin de la Rivière
  - 4.9 PIIA – Aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée – 7 chemin de la Terrasse-du-Domaine
  - 4.10 PIIA – Construction à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente – 51 chemin du Godendard
  - 4.11 PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m<sup>2</sup>, aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus – 42 montée du Saint-Castin



4.12 PIIA – Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m – 313, chemin du Tour-du-Lac

4.13 PIIA – Construction à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente – 50 chemin de la Chapelle

**5. Date de la prochaine réunion du CCU**

**6. Varia**

**7. Clôture de la réunion**

**1. Nomination d'un(e) vice-président(e) temporaire et d'un(e) secrétaire temporaire**

Mme Marie-Claude Barbe est nommée vice-présidente temporaire et accepte la nomination. Mme Mélanie Pettigrew est nommée secrétaire temporaire et accepte la nomination.

**1.1 Ouverture de la réunion**

La vice-présidente temporaire déclare l'assemblée ouverte à 19:00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté avec la modification suivante :

- Par l'ajout au point 1 de: « et d'un(e) secrétaire temporaire ».

**3.1 Adoption du procès-verbal**

Le procès-verbal de la rencontre du 9 mars 2022 a été accepté avec la correction d'une coquille au 2e paragraphe du point 4.1.

**4. Point de discussion - Suivi du conseil**

**4.2 Proposition de noms pour les chemins du projet Exalt Phase 2**

Pour donner suite au mandat donné par les membres du conseil municipal, les membres du comité ont pris connaissance de banques de noms et proposent les toponymes suivants pour les chemins du projet Exalt Phase 2 :

- Bruant
- Grand Pic
- Chardonneret
- Junco
- Sizerin
- Dur Bec
- Geai Bleu
- Mésange
- Roselin
- Merles

De plus, les membres du comité suggèrent que la rue « B » corresponde à une montée plutôt qu'à un chemin étant donné sa forte pente.

**4.3 PIIA - Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus - 345 chemin des Lacs**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00058, numéro de lot 6467637, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus (Règl. 09-198, art. 55.5).

**4.4 PIIA - Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus - 32 montée du Saint-Castin**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2021-00353, numéro de lot 6396871, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus (Règl. 09-198, art. 55.5).

**4.5 PIIA - Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus - 115 chemin des Lacs**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00046, numéro de lot 4807428, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus (Règl. 09-198, art. 55.5).

**4.6 PIIA - Aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus - 211 chemin de l'Éperon**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00053, numéro de lot 2409652, concernant l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus (Règl. 09-198, art. 55.5).

**4.7 PIIA - Aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolé - 85 chemin des Mélèzes**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00137, numéro de lot 1820329, concernant l'aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolé, soit une clinique d'acupuncture (Règl. 09-198, chap. 6).

**4.8 PIIA - Aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée - 2 chemin de la Rivière**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00080, numéro de lot 1821296, concernant l'aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée, soit un bureau de professionnel (Règl. 09-198, chap. 6).

**4.9 PIIA - Aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée - 7 chemin de la Terrasse-du-Domaine**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00104, numéro de lot 1821687, concernant l'aménagement d'un usage complémentaire à une résidence unifamiliale isolée, soit un bureau de professionnel (Règl. 09-198, chap. 6).

**4.10 PIIA - Construction à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente - 51 chemin du Godendard**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00030, numéro de lot 2136175, concernant la reconstruction de galeries à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente de (Règl. 09-198, art. 55.13).

**4.11 PIIA - Construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m<sup>2</sup>, aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus - 42 montée du Saint-Castin**

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2021-00963, numéro de lot 6396866, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m<sup>2</sup> (Règl. 09-198, chap. 4), ainsi que d'une aire de stationnement d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> et plus (Règl. 09-198, art. 55.5).

**4.12 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m<sup>2</sup> - 313 chemin du Tour-du-Lac**

Le comité consultatif **reporte la recommandation** de la demande de permis 2022-00095, numéro de lot 1497590, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m<sup>2</sup> (Règl. 09-198, chap. 4) à une séance ultérieure de façon à obtenir plus de renseignements sur :

- les matériaux extérieurs (Règl. 09-198, art. 26, par. 2.f et 2.g)
- l'intégration du bâtiment projeté dans son environnement naturel ((Règl. 09-198, art. 26, par. 2b). Les renseignements transmis devront notamment permettre de mieux comprendre les impacts visuels de la construction projetée vue à partir du Lac-Beauport.

**4.13 PIIA - Construction à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente - 50 chemin de la Chapelle**

Le comité consultatif **reporte la recommandation** de la demande de permis 2021-00926, numéro de lot 1497012, concernant la construction d'une piscine à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente (Règl. 09-198, art. 55.13) à une séance ultérieure de façon à ce qu'il soit démontré que le projet respecte toutes les conditions prévues au premier alinéa de l'article 55.13 du Règlement 09-198.

**5. Date de la prochaine réunion du CCU**

La date de la prochaine réunion du CCU sera déterminée ultérieurement par la présidente selon la disponibilité des membres du comité.

**6. Varia**

**7. Clôture de la réunion**

Clôture de la réunion à 22:30.

---

Marie-Claude Barbe, vice-présidente temporaire

---

Mélanie Pettigrew, secrétaire temporaire